

7 MAI 2018

Bpifrance et le Réseau SATT soutiennent la croissance des entreprises innovantes issues de la recherche publique française



Bpifrance et le Réseau SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies) associent leurs moyens pour favoriser la création et le développement des entreprises innovantes issues de la recherche publique française. Ils dressent aujourd'hui un bilan de leurs actions auprès de ces start-ups en forte croissance qui développent des innovations de rupture capables de créer ou de réinventer un marché.

256 entreprises ont été créées avec l'aide des SATT depuis 2012. 59% d'entre elles développent des technologies « deeptech » dans les domaines du digital, des cleantechs et de l'ingénierie, de la medtech et de la biotech. Les technologies de rupture qu'elles développent sont complexes et fortement différenciatrices. Cela implique un temps de recherche et développement long ainsi qu'un accompagnement indispensable jusqu'à l'industrialisation et/ou la commercialisation de leurs produits.

Les chercheurs bénéficient aujourd'hui du soutien de la force publique partout sur le territoire à travers l'accompagnement du Réseau SATT pour faciliter le transfert de technologies, et des leviers financiers proposés par Bpifrance : prêts et aides, concours et appels à projets, intervention en fonds propres, etc.

74% des start-ups issues des SATT ont été soutenues par Bpifrance au travers de ses différents dispositifs de financement de l'innovation depuis leur création.

125 levées de fonds ont été réalisées par les start-ups issues des SATT depuis 2012 pour un montant total de 185,2 millions d'euros levés. L'appétit des investisseurs pour les entreprises issues des SATT est fort : **38,3% d'entre elles ont en effet réalisé au moins une levée de fonds, soit davantage que la moyenne française, de 25%**, et 21% d'entre elles ont réalisées deux levées ou plus. 40% des entreprises ayant levé des fonds ont par ailleurs réalisé cette démarche entre un et deux ans après leur création. Le temps entre la création de l'entreprise et la première levée de fonds diminue progressivement : de deux ans et demi pour les sociétés créées avant 2014, à moins d'un an pour celles créées en 2016.

Les fonds de capital-risque et d'amorçage, et notamment le Fonds National d'Amorçage (FNA), géré par Bpifrance dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, sont les acteurs qui participent le plus aux opérations de levées de fonds des entreprises issues des SATT. Depuis 2012, les acteurs du corporate venture ont également investi fortement auprès de ces entreprises. Ils ont investi plus en montant que les fonds de capital-risque et d'amorçage classiques.



Enfin, le taux de succès des start-ups issues des SATT aux différents concours publics organisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir est supérieur à la moyenne. Pour le concours « I-LAB » du MESRI, il est de 38 % contre 15% en moyenne pour les autres start-ups.

Comme annoncé par le Premier Ministre Edouard Philippe le 3 mai, Bpifrance lancera prochainement en collaboration avec ses partenaires un grand plan deeptech. Ce plan vise à booster la création de start-ups issues de la recherche publique, donner les moyens financiers et humains de leur croissance jusqu'au stade de l'industrialisation et favoriser le développement d'un écosystème unique pour faire de la France une véritable « deeptech nation ».

Paul-François Fournier, Directeur Exécutif Innovation de Bpifrance, déclare : *« Nous décuplons nos efforts pour soutenir les entreprises innovantes françaises et notamment celles qui développent des technologies deeptech car elles ont les clés pour révolutionner notre économie. Le lancement du grand plan deeptech correspond à notre volonté de rapprocher encore davantage les mondes de la recherche académique d'excellence et de la French Tech pour faire émerger des innovations de rupture capables de répondre aux grands enjeux en matière d'intelligence artificielle, de santé, d'énergie ou encore de mobilité ».*

Laurent Baly, Président du Réseau SATT et Président de la SATT Sud-Est, ajoute : *« Depuis la création des SATT par le SGPI avec financement du PIA, le nombre total des levées de fonds réalisées par des start-ups issues de la recherche publique française a été multiplié par 15 et s'accompagne d'une augmentation significative des montants levés, tout en diminuant fortement les délais entre la création de l'entreprise et sa première levée de fond. Résolument ancrés sur les enjeux sociétaux et les technologies de demain, ces start-ups en réussites bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien des SATT et Bpifrance tout au long de leur parcours, accélérant ainsi la compétitivité et l'excellence de l'industrie française ».*

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des start-ups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr – presse.bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse



À propos du Réseau SATT - www.satt.fr :

Le Réseau SATT est l'association qui fédère 14 SATT, Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies, qui a pour mission de simplifier et professionnaliser le transfert des innovations issues de la recherche académique vers les entreprises.

Créée en 2014, l'association a pour but de mener des actions partagées afin d'accroître l'efficacité, la lisibilité et la visibilité des SATT. A travers son action, le Réseau SATT permet de mettre à disposition un portefeuille commun de technologies à transférer, conclure des partenariats, afficher des valeurs partagées et porter une communication commune.

Elle est présidée par Laurent BALY, Président de la SATT-Sud-Est, avec à ses côtés Catherine GUILLEMIN, Trésorière et Présidente de la SATT Grand-Est et Céline CLAUSENER, Secrétaire et Directrice des Relations Extérieures, SATT IDF INNOV.

À propos du Programme d'Investissements d'Avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois :

- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation,
- la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique,
- le développement durable,
- l'industrie et les PME,
- l'économie numérique,
- la santé et les biotechnologies.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir : <http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Twitter : @SGPI_avenir

Contacts presse :

Bpifrance

Nicolas Jehly

Tél : 01 41 79 95 12

Mail : nicolas.jehly@bpifrance.fr

Réseau SATT

Claire Flin

Tél. : 06 95 41 95 90

Mail : claireflin@gmail.com

Secrétariat général pour l'investissement

Vincent Deshayes

Tél. : 01 42 75 64 29

Mail : vincent.deshayes@pm.gouv.fr